



Sous l'égide du Conseil constitutionnel,

Organisée par

L'Université Toulouse Capitole
La Faculté de droit de Toulouse
L'Académie de Législation de Toulouse

Amphithéâtre Cujas

" Autour de l'affaire CALAS et du droit de la preuve "

19 h 45 : Présentation de la soirée, par Mme Corinne Mascala, Présidente de l'Université Toulouse Capitole

20 h 00 : "Le récit de l'Affaire Calas", par M. Ludovic Azéma, Maître de conférences en histoire du droit, Université Toulouse Capitole

20 h 30 : "La preuve pénale de Calas à nos jours", par M. Jean-Christophe Gaven, Professeur d'histoire du droit, Université Toulouse Capitole, Membre de l'Académie de législation, et M. Bertrand De Lamy, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole

21 h 00 : "La preuve électronique, quelques solutions...beaucoup de problèmes !", par M. Jean Devèze, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole, Membre de l'Académie de législation et de l'Académie des Jeux floraux

Débats sous la présidence de M. Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et de Mme Corinne Saint-Alary-Houin, Présidente de l'Académie de Législation